Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260701-105D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN** **FEUILLET 2026-00418**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**24**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 17 juin 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL, Annie BARTHÉLÉMY

Ont donné procuration : Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY, Armelle LATTARD à Philippe EVEZARD, Daniel GUILLEMOT à Paul HAROCH, Corinne RUYSSEN à Elise FERRY, Sylvie MAHÉO à Valéry JACOB,

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.
Monsieur le Maire informe que la délibération n°10 Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécom – Rue du Lanno – Validation de l'estimation sommaire des travaux est retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal.

105/2026 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

En application de l'article 82 de la loi du 13 août 2004 portant libertés et responsabilités locales *« les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire ».*

Le prix de revient du repas sur l'année 2025, s'élève à 11,08 euros (contre 10,61 euros en 2024). L'évolution du prix de revient par rapport à 2025 se justifie par l'augmentation des frais de personnel (structuration, hausses règlementaires).

Il est proposé, pour l'année scolaire 2026/2027, une révision à hauteur de 2.5%.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260701-105D_2026-DE

FEUILLET 2026-00419

	Tranche de quotient familial	Prix 2025/2026 en euros	Prix 2026/2027 en euros
Repas enfant domicilié à BADEN ou LARMOR-BADEN et repas enfant domicilié hors BADEN et dont l'un des parents travaille sur la commune de BADEN, sur production d'une attestation de l'employeur	< 500	1,00*	1,00*
	501-900	3,47	3,55
	901-1400	4,44	4,55
	1401-2000	5.20	5,33
	2001-3500	6,12	6,27
	+3501	6,93	7,10
	QF non communiqué et repas non réservés	10,35	11,08
Repas enfant non domicilié à BADEN	< 500	1,00*	1,00*
	501-900	4,62	4,73
	901-1400	5,60	5,74
	1401-2000	6,35	6,50
	2001-3500	7,28	7,46
	+3501	7,61	7,78
	QF non communiqué et repas non réservés	10,35	11,08
Enfant allergique (panier repas fourni par les parents DCM 29.11.04) domicilié à BADEN ou dont l'un des parents travaille sur la commune de BADEN, sur production d'une attestation de l'employeur	-	2,23	2,28
Enfant allergique (panier repas fourni par les parents DCM 29.11.04) non domicilié à BADEN	-	3,03	3,10
Repas adulte	-	10,35	11,08
Repas personnel communal	-	7,27	7,45

**Tarification sociale inchangée (compensation par l'Etat)*

Après avis favorable de la commission des Finances, ressources humaines, stratégie et développement économique réunie le 15 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de fixer, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2026 - 2027 tels qu'ils sont définis ci-dessus ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 30 juin 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN ★ MORBIHAN ★